



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
06-03-20

Dossier complet le :
06-03-20

N° d'enregistrement :
2020-9607

1. Intitulé du projet

Construction de deux serres maraîchères photovoltaïques

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BELLOC

Prénom Jean-Claude

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas (n° 2016-0650) qui a été dispensé d'étude d'impact environnementale, c'est donc une mise à jour.

Modification : Légère diminution de la surface des deux serres agricoles photovoltaïques.

Construction de deux serres à usage agricole d'une emprise au sol de 10 580 m² et 5 013 m² de type serre multi-chapelle en verre. Création de deux bassins de rétentions (surface utile : environ 400m² et 875m², le volume utile sera défini suivant le retour du bureau d'étude qui a été missionné pour le dossier loi sur l'eau).

Les pans sud des serres seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 1.6 MWc.

Le projet pérennisera l'activité agricole familiale pour permettre le développement de nouvelles cultures au sol (salades, blettes, oignons, céleri, courgette, courge...).

4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par M.BELLOC, qui cultivera des salades, blettes, oignons, céleri, courgette, courge... .

Les serres permettront d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production de M.BELLOC.

Elles ont aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions très précoces et très tardives, et ainsi d'éviter des importations de contre saison tout en valorisant au mieux la production.

Elles créeront enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

La toiture photovoltaïque quant à elle produira l'équivalent de la consommation électrique de 720 foyers qui sera injecté sur le réseau public d'électricité. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer une partie de la serre agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain sera nivelé pour permettre d'accueillir les serres.

Les eaux pluviales seront traitées et évacuées conformément aux exigences liées à la loi sur l'eau. (via un bassin de rétention d'eau).

Les serres seront pré-assemblées en usine et montées sur le site sur une période de 5 mois environ, les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant agricole afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance sonore sachant que :

Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage.

Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.

L'emplacement de la base de vie ainsi que la zone de stockage sera défini avec l'exploitant agricole et sera en retrait de l'emprise public.

Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de maraîchère de l'exploitation repose principalement sur de la culture de plein champs et sous tunnels plastiques.

Les serres ainsi construites permettront une optimisation des mises en culture et récoltes, toute l'année, dans des conditions de travail significativement améliorées.

D'un point de vue exploitation énergétique, la centrale photovoltaïque sera soumise à un entretien et maintenance préventive et curative. Ainsi qu'un suivi à distance de la production.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0)
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du projet (Serre 1 + Serre 2 + Armoires techniques) :	10 580m ² + 5 013m ²
Surface plancher du projet (Serre 1 + Serre 2) :	10 497m ² + 4 954m ² + 16m ²
Hauteur au faîtage :	4.85 m
Hauteur à l'égout :	4.50m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles :

000 AM 0068

000 AM 0069

000 AL 0184

Lieu-dit " Faraud " et " Lanauze "

47180 - SAINTE BAZEILLE

Coordonnées géographiques¹

Long. 44°31'38"N Lat. 0°06'58"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Mairie et Georisque
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source :Cartographie CARMEN
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source :Cartographie CARMEN
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Mairie
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Irrigation des cultures - Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels - Économie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration => aucun impact
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Création du bassin de rétention conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau"
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune importation de remblais ne sera nécessaire
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié est actuellement une terre cultivée, donc ayant une faible biodiversité, il n'y aura pas d'impact notable sur la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car le terrain est déjà en culture
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole du terrain concerné par le projet est préservée dans le cadre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Prim.net
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage. En phase d'exploitation : - En phase diurne : les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007 - En phase nocturne : aucun bruit

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'apportera pas de rejets liquides.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier et lors de la phase exploitation (plastique ...), avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact visuel car : - le site est entouré de parcelles dédiées à l'exploitation agricole - les différentes constructions aux alentours sont dédiées aux activités agricoles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Création de 1 à 2 salariés ETP (Equivalent Temps Plein)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments cités en paragraphe 6.1 et 4, permettrons d'éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement bien qu'ils soient minimes, à savoir :

- Pas d'impact environnemental sur la faune car le terrain est déjà en culture et entouré de parcelles agricole, et le mode culture choisi est respectueux de l'environnement.
- Gestion du rejet des eaux pluviales par infiltration par bassin de rétention.
- Pas d'impact ni de bruit ni d'odeur pour les habitations les plus proches ou pour les utilisateurs du site.
- Prise en compte du volet paysager.
- Pas d'impact sur le risque naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le projet intègre et prend en compte les différents risques et se situe hors de toute zone soumise aux aléas environnemental.
- Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée.
- Le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre.
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution en phase chantier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 à la demande d'examen au cas par cas. - Annexe 2 PC01 - Plan de situation IGN. PC01 - Plan de situation cadastral. PC02 - Plan de Masse. PC03 - Coupe de Terrain PC04 - Notice descriptive PC05 - Plan des façades PC06 - Insertions photo-réalistes PC07-08 - Photos originales.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAINTE BAZEILLE

le,

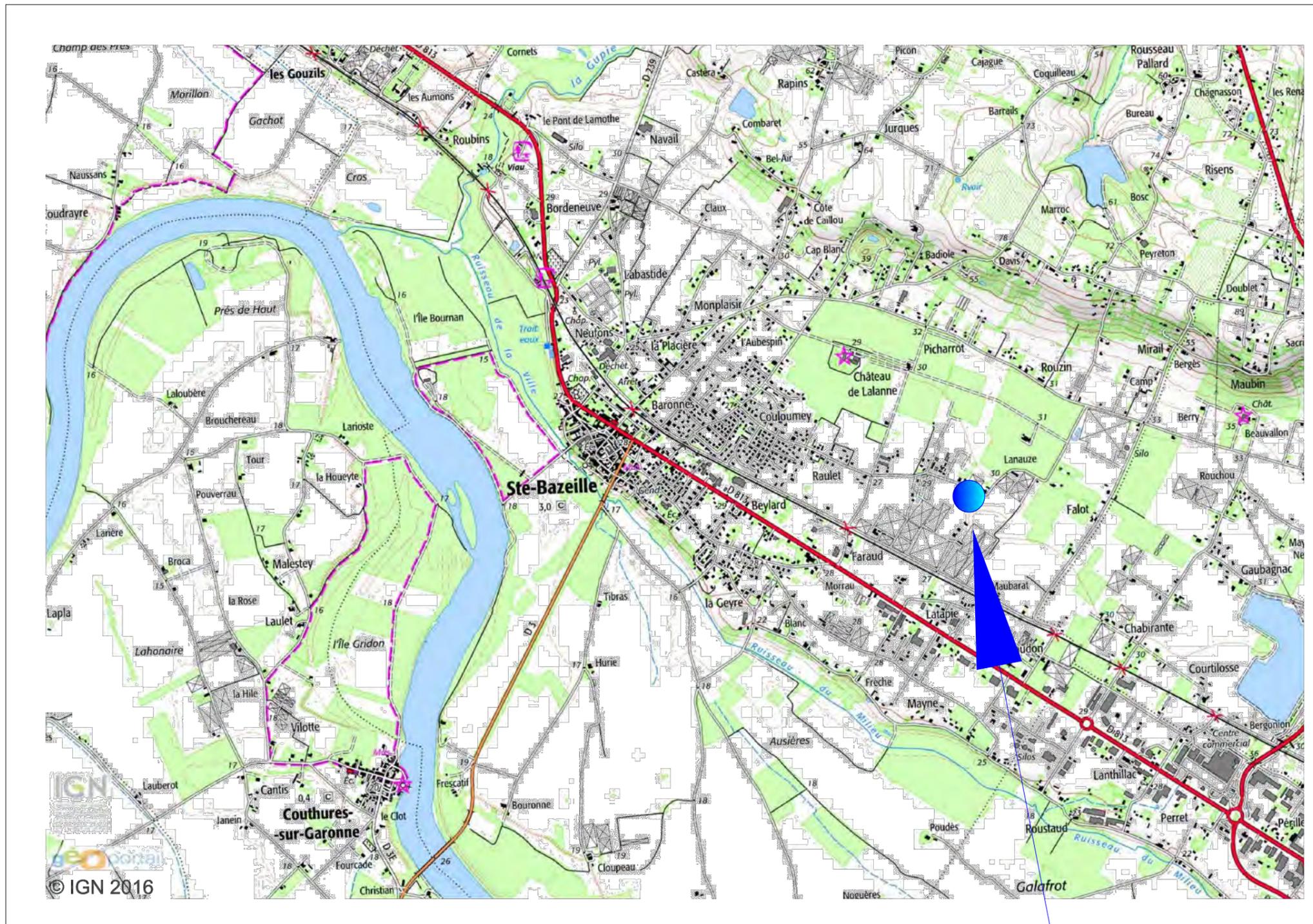
16/03/2020

Signature

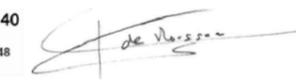


adre ci-dessus

SERRE 1

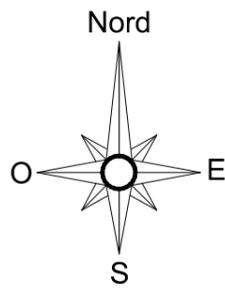


PROJET

15/01/2020 1/25000 PC 1	Plan de situation - IGN	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 rue de Nouaillé / 86000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911
 <p>26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com</p>		<p>M. BELLOC</p> <p>Lieu-dit: " Faraud "</p> <p>47180 - SAINTE BAZEILLE</p>		
<p>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</p>				

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



 Parcelles de l'exploitation à proximité
 Limite de l'unité foncière

Département :
LOT ET GARONNE

Commune :
SAINTE BAZEILLE

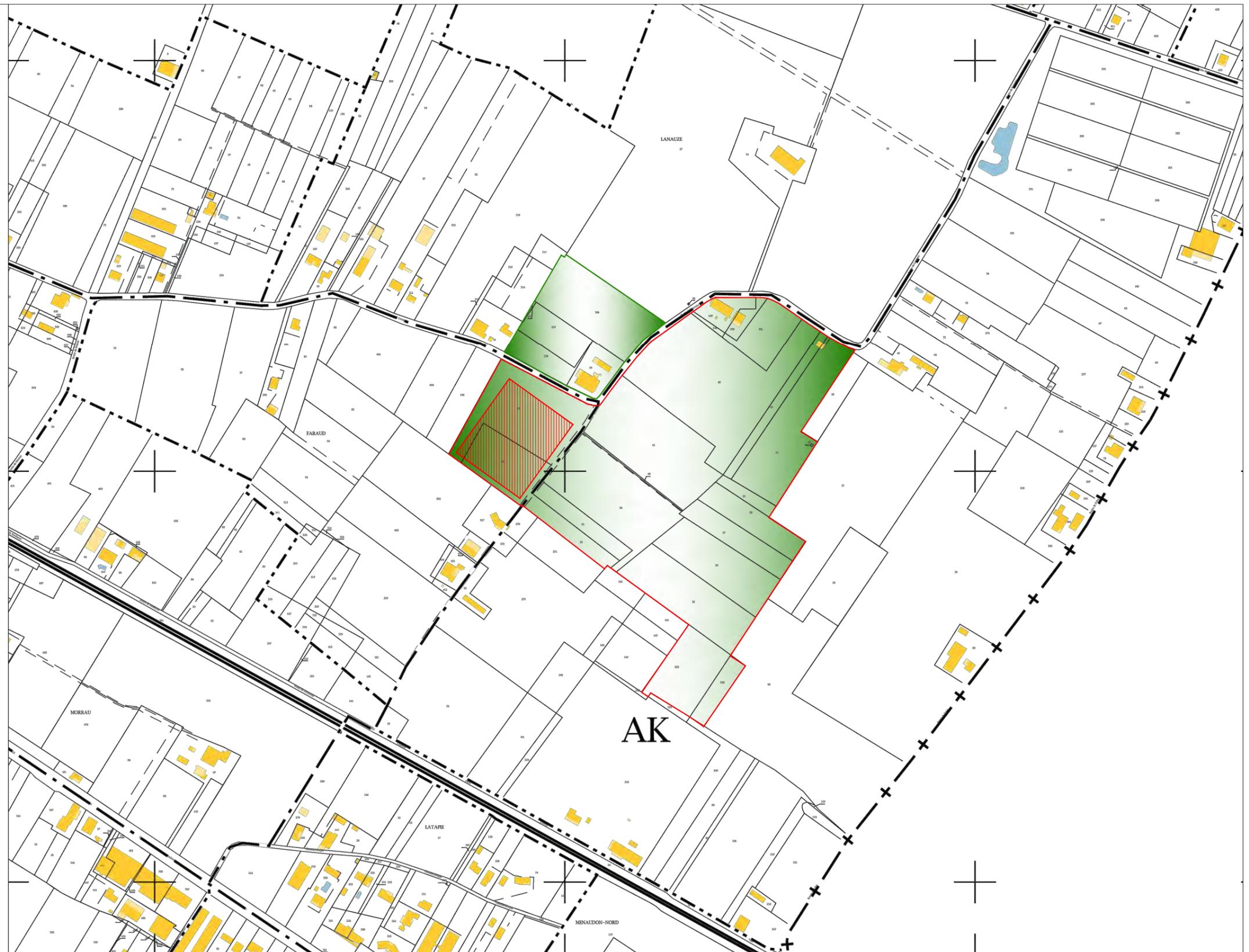
Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 15/01/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Centre des Finances Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax
ptgc.470.agen@dgfip.finances.gouv.fr



15/01/2020
1/5000

Plan de situation

Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé - 86500 POISSIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40
26, rue Annet Segeron - 86580 Biard
Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48
R.C.S Poitiers : 840 459 911



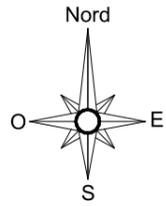
26, rue Annet Segeron
86580 - Biard
Tél: 05 49 56 01 19
Fax: 05 49 53 23 48
contact@techniquesolaire.com

M. BELLOC
Lieu-dit " Faraud"
47180 - SAINTE BAZEILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m)
-  Limites de propriété
-  Réseaux électriques
-  Réseaux Eaux Pluviales



Département :
LOT ET GARONNE

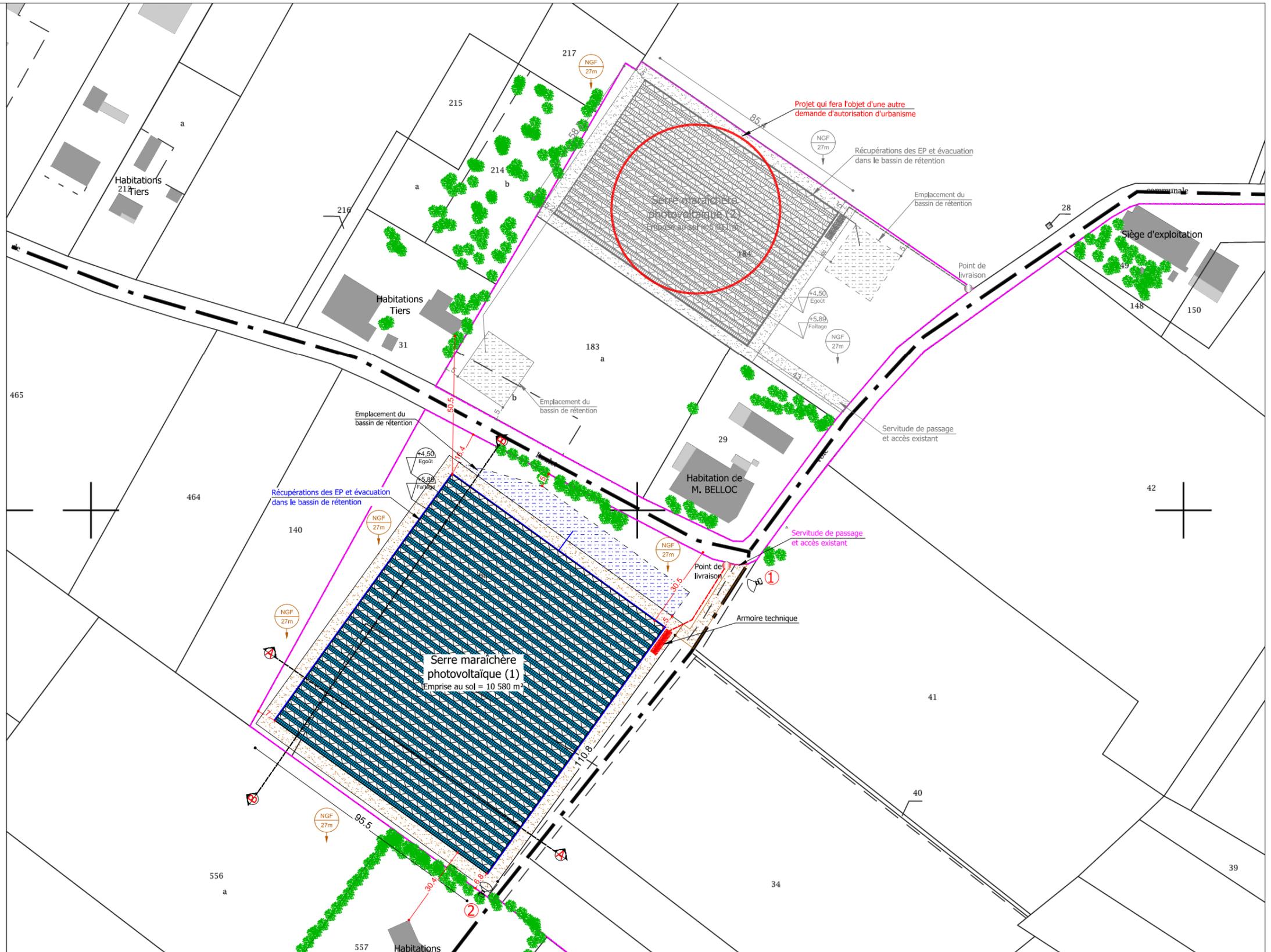
Commune :
SAINTE BAZEILLE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Date d'édition : 11/07/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
MARMANDE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 4 RUE
SALLEFRANQUE 47200
47200 MARMANDE
tél. 05 53 20 46 94 -fax 05 53 20 46 89
cfdp.marmande@defp.finances-publiques.fr



15/01/2020	Plan de masse
1/1500	
PC 2	

Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé / 86000 POISSIERS
Tél. 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

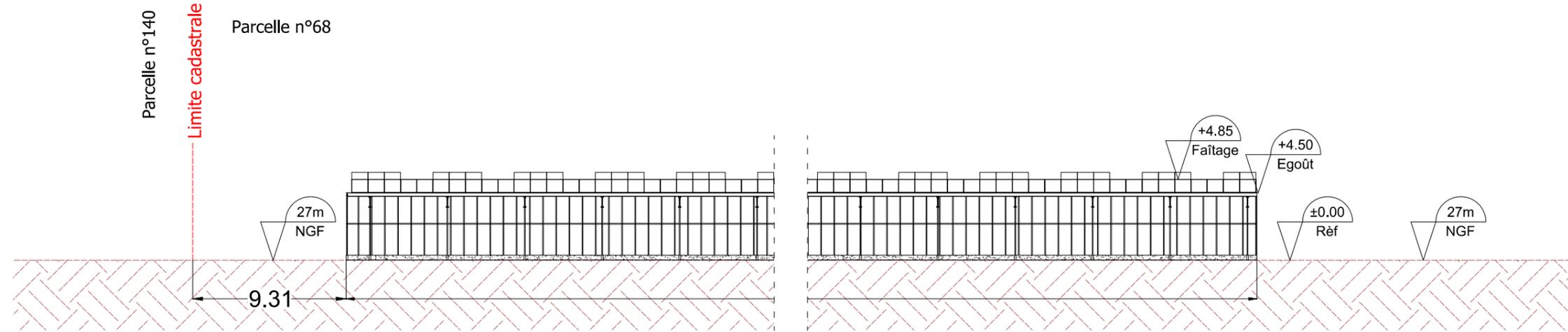
TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40
25, rue Armet Segeron - 86580 Biard
Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48
R.C.S Poitiers : 840 459 911



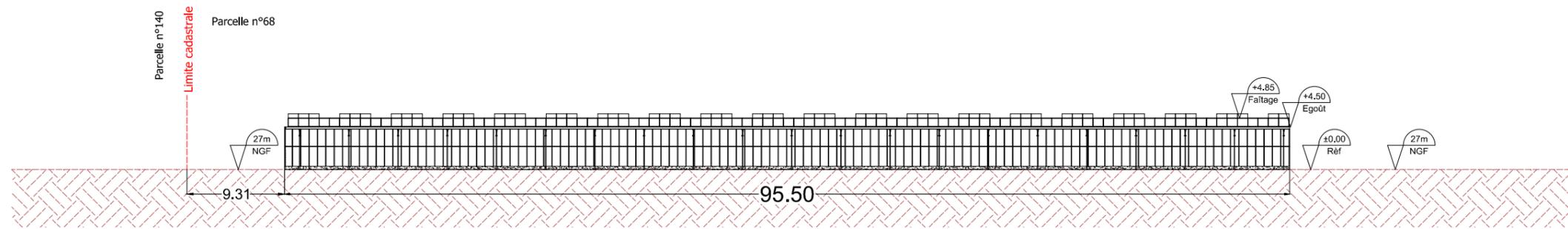
26, rue Armet Segeron
86580 - Biard
Tél. 05 49 56 01 19
Fax: 05 49 53 23 48
contact@techniquesolaire.com

M. BELLOC
Lieu-dit " Faraud "
47180 - SAINTE BAZEILLE

COUPE A-A - Ech 1/300

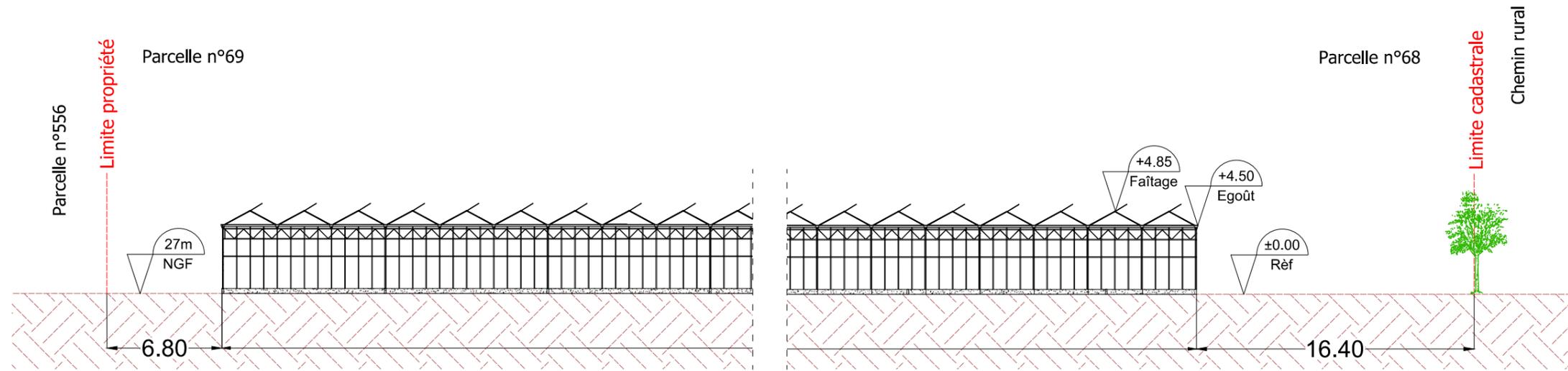


COUPE A-A - Ech 1/500

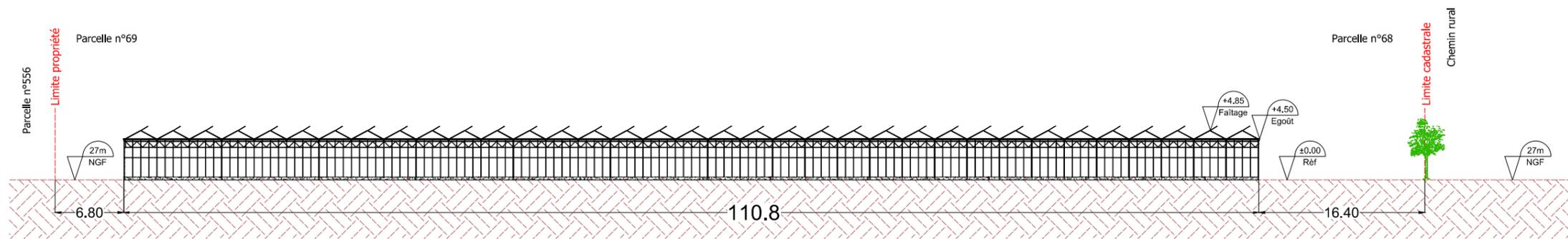


15/01/2020 1/500 et 1/300	Plan de coupe terrain	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911	
PC 3						
		M. BELLOC Lieu-dit: " Faraud " 47180 - SAINTE BAZEILLE				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

COUPE B-B - Ech 1/300



COUPE B-B - Ech 1/500



15/01/2020 1/500 et 1/300	Plan de coupe terrain	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911	
PC 3						
		M.BELLOC Lieu-dit: " Faraud " 47180 - SAINTE BAZEILLE				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

	<p align="center">Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque 47180 - SAINTE BAZEILLE</p>
PC 4	<p>NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET</p>
	<p>Michel BLANCHON ARCHITECTE D.E.S.A 7 Route de Nouvelle - 86000 POITIERS 06.30.36.35.46</p>



CONSTRUCTION D'UNE SERRE MAIRÂCHERE PHOTOVOLTAÏQUE

Emprise au sol : 10 580 m²



Table des matières

- I. ETAT INITIAL DU TERRAIN : 1
- II. IMPLANTATION DU PROJET : 2
- III. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT : 2
- IV. DESCRIPTIF DE LA SERRE : 3
- V. RESEAUX : 3
- VI. LUTTE CONTRE L'INCENDIE : 4

I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :

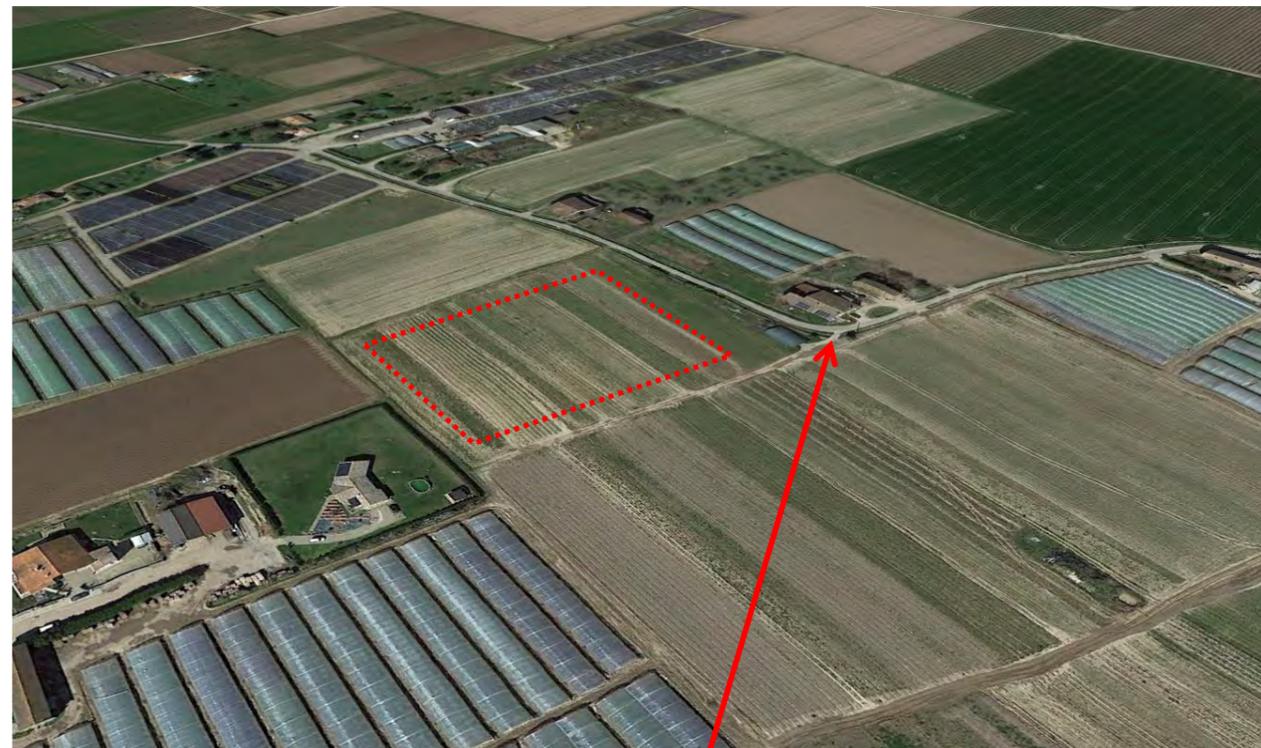
Le projet de construction se situe sur la commune de SAINTE BAZEILLE (47180), au lieu-dit «Faraud». Il s'inscrit dans un paysage rural entouré de bocage à grandes mailles (cf. vue satellite).

Le terrain est à ce jour utilisé comme **une zone de culture** à l'air libre qui sera couvert par le projet d'une serre maraîchère photovoltaïque, objet de la présente demande de permis de construire.

Le terrain est éloigné de la route et est dissimulé en partie par une haie, qui coupe la visibilité à hauteur d'homme et qui dissimule les éléments présents sur le site et évite de potentiels nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (voies de circulation, densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérées sur PC2). Le terrain est plat et les accès sont existants.



ACCES AU SITE D'EXPLOITATION

II. IMPLANTATION DU PROJET :

La serre verre multi-chapelle type « Venlo » équipée en pan sud de panneaux photovoltaïques, sera implantée sur les parcelles n°68 et 69 de la section AK, orientées à 34.34° Sud-Ouest.

L'implantation du projet sera réalisée en respectant les alignements des parcelles.

La construction respectera donc les prescriptions du PLU en vigueur correspondant au zonage « A ».

L'accès principal à l'exploitation est existant.

III. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :

La topographie du terrain ne sera pas modifiée car il est adapté en termes de planéité et du type de terre à ce type de construction (structure légère). La construction sera en retrait de l'emprise publique étant relativement éloignées de la voirie et dissimulées en partie derrière une haie.

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6).



IV. DESCRIPTIF DE LA SERRE :

❖ **Mode constructif :**

La serre photovoltaïque objet de la présente demande est une serre verre multi-chapelles de type « Venlo ». Elle est constituée d'une structure principale en aluminium et de panneaux de verres sur toutes les façades. La structure de la serre est complétée par des poutres types treillis qui viennent rigidifier l'ensemble.

Des ouvrants seront disposés sur les façades et sur les pans Nord des chapelles. Ils seront répartis de façon homogène sur toute la surface de la serre afin de faciliter l'aération.

Les pans Sud des chapelles seront équipés de panneaux photovoltaïques directement intégrés à la structure de la serre, sans support supplémentaire. Ils seront fixes (pas d'ouvrant sur les pans Sud des chapelles) afin de respecter les contraintes techniques et réglementaires en vigueur.

L'inclinaison des différentes chapelles est de 23° (voir PC-5). Les parois seront en verre.

La serre aura une longueur de 110.80 m et une largeur de 95.50 m.

Son emprise au sol commune sera de 10 580 m² (impact toiture) et sa surface de plancher sera de 10 497 m².

❖ **Matériaux et couleurs :**

Les éléments de soubassement seront en béton préfabriqué en appuis sur des longrines, et seront visibles sur la partie basse de toutes les façades (environ 30cm). La structure sera en aluminium (teinte gris clair mat) sur l'ensemble des éléments visibles.



V. RESEAUX :

❖ Alimentation :

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, le projet sera raccordé au point de livraison situé au nord-est, conformément à la demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseaux.

Les armoires techniques (onduleurs) seront situées à proximité de la serre et auront une emprise au sol de 8 m² et ne créeront pas de surface plancher.

❖ Evacuation :

Le projet comprend également la création d'un bassin de stockage, pour la gestion des eaux pluviales avec un double emploi :

- La récupération de l'intégralité des eaux pluviales du site (l'activité de maraîchage nécessite un volume d'eau important).
- La gestion de la pluie d'occurrence décennale.

Ces bassins de récupération conserveront donc, à tout instant, un volume tampon afin de pouvoir gérer la pluie d'occurrence décennale.

Le projet fera l'objet d'une étude afin de dimensionner l'ouvrage et d'une demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Nous nous engageons également à respecter tous les ouvrages nécessaires dans le cadre de la loi sur l'eau.

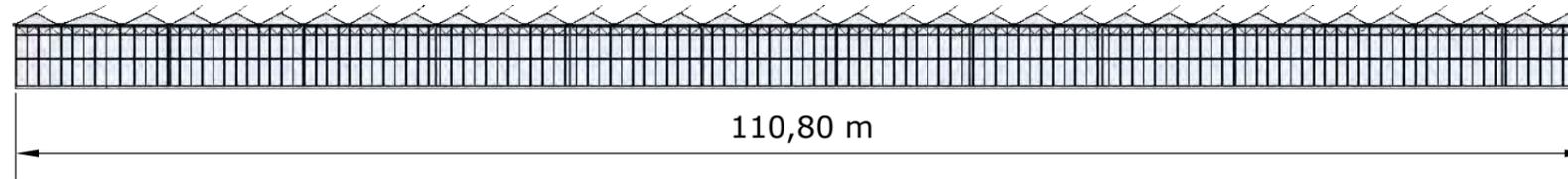
VI. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Le bassin de rétention créé pourra être utilisé selon les prescriptions du SDIS.

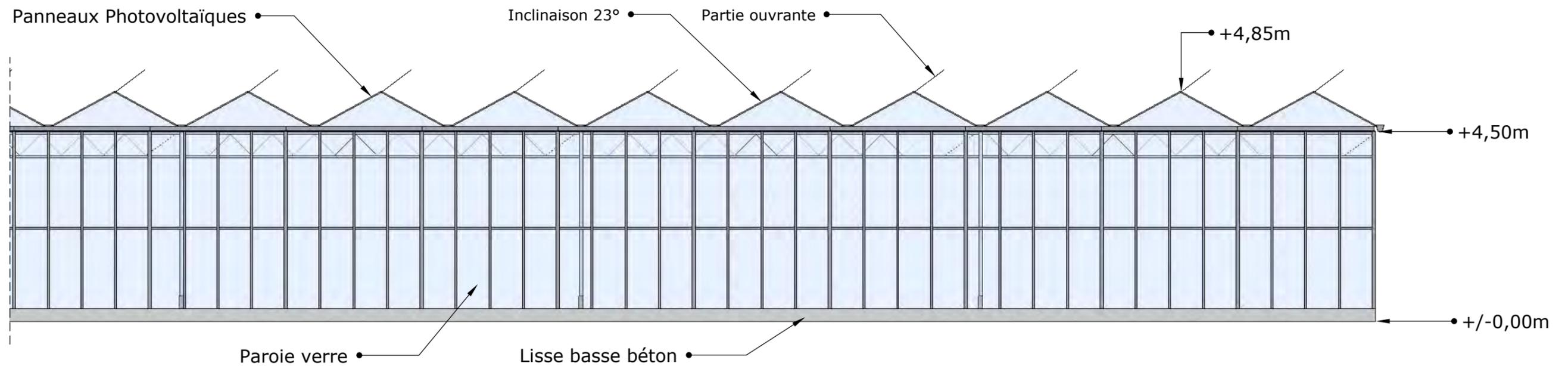
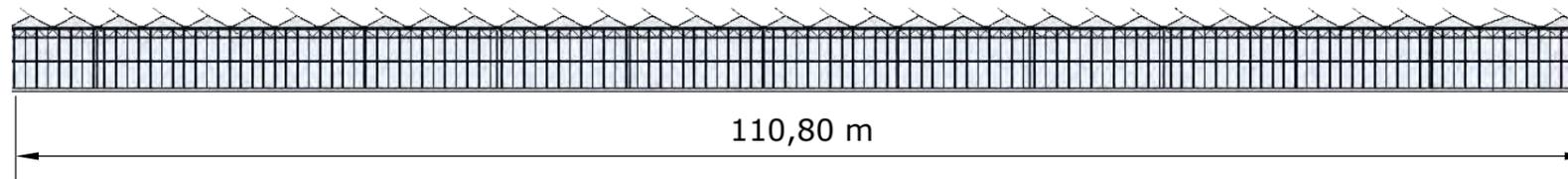




Façade EST - Ech 1/500

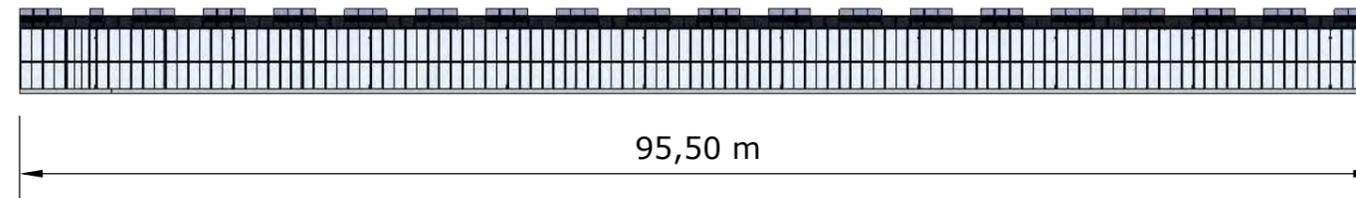


Façade OUEST - Ech 1/500

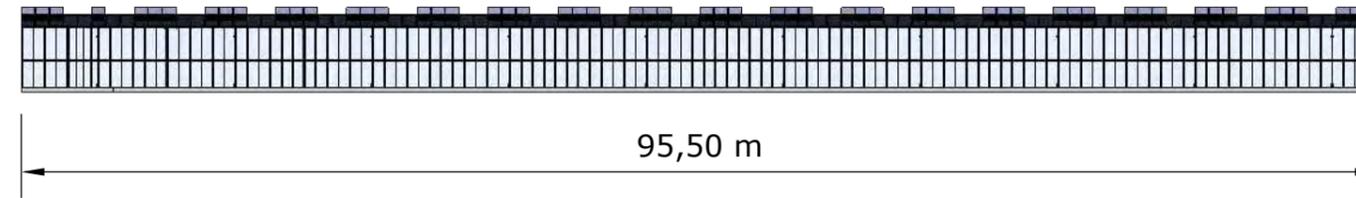


15/01/2020 1/500 - 1/100 PC5	Plan des Façades	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouilly - 85200 POISSIERS Tél: 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911
		M.BELLOC Lieu-dit " Faraud "			
26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		47180 - SAINTE BAZEILLE			

Façade SUD - Ech 1/500



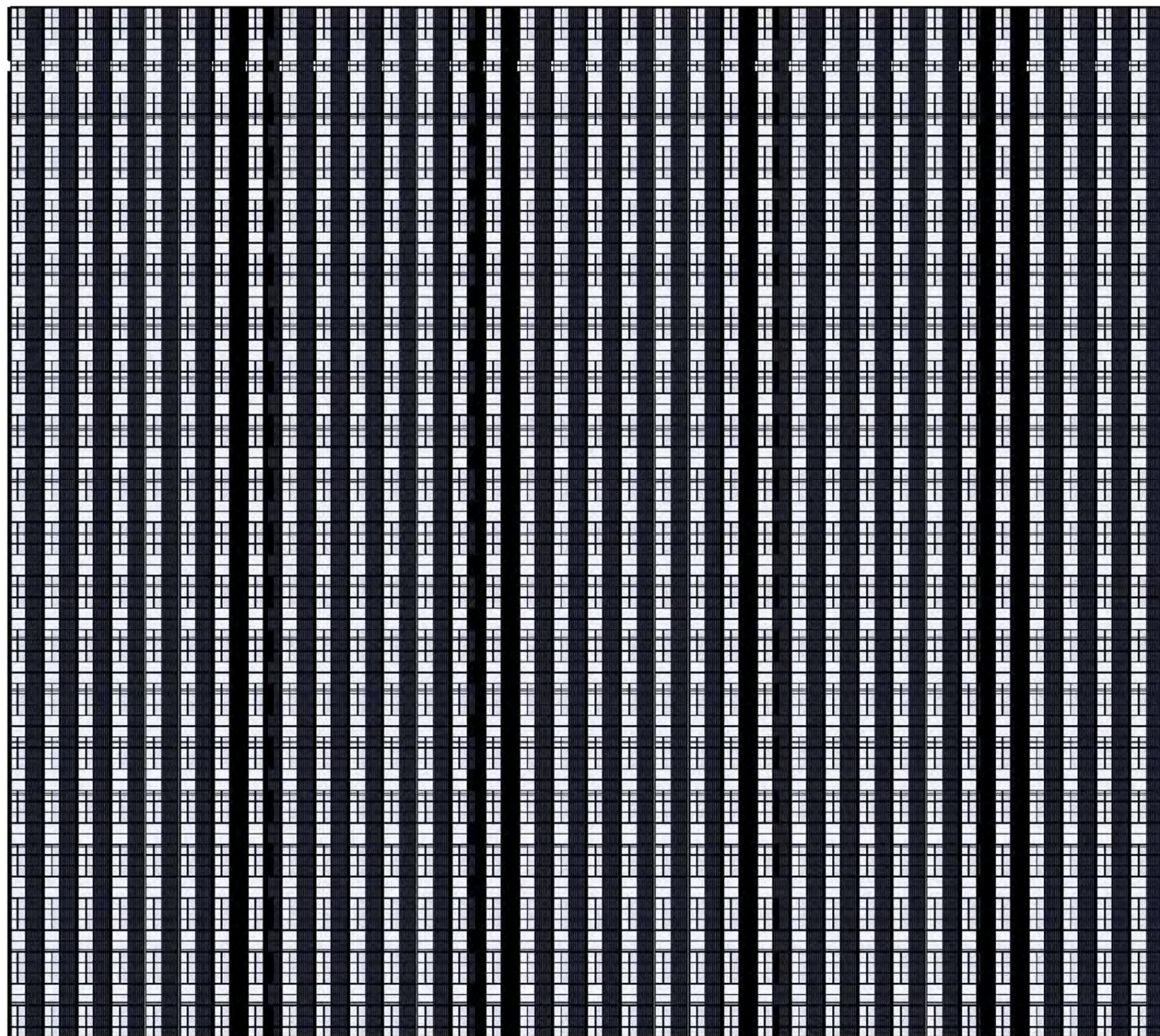
Façade NORD - Ech 1/500



15/01/2020 1/500 - 1/100 PC5	Plan des Façades	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé - 85200 POISSIERS Tél: 05 49 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911
		M.BELLOC Lieu-dit " Faraud "			
26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		47180 - SAINTE BAZEILLE			

Plan de toiture

110,80 m



95,50 m

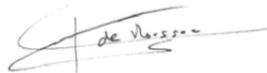
15/01/2020	Plan de Toiture	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé - 85200 POISSIERS Tél: 05 49 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911	
1/500						
PC5						
		M.BELLOC Lieu-dit " Faraud "				
26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		47180 - SAINTE BAZEILLE				

Vue 1



Vue 2



16/01/2020	Insertion photoréaliste	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 rue de Nouail / 86000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911	
PC 6						
 26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com						
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

PC 7 - Vue 1

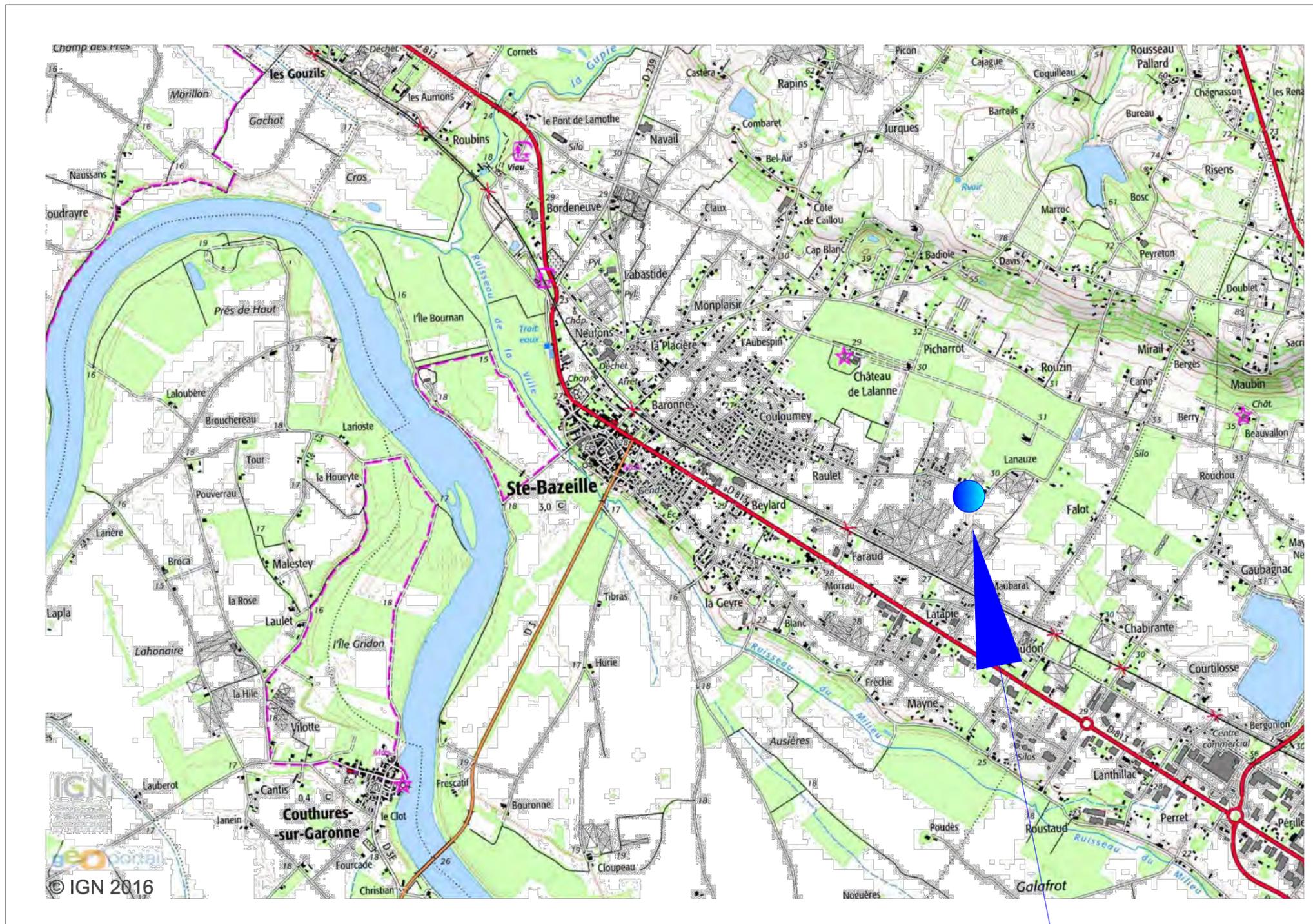


PC 7 - Vue 2

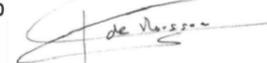


16/01/2020	Photos originales	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86500 POITIERS Tél. 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911	
PC 7- 8						
		M.BELLOC Lieu-dit: " Faraud " 47180 - SAINTE BAZEILLE				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

SERRE 2

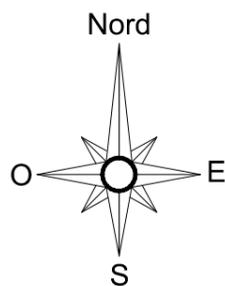


PROJET

15/01/2020 1/25000 PC 1	Plan de situation - IGN	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 rue de Nouaille / 86000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911
 <p>26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com</p>		<p>M. BELLOC</p> <p>Lieu-dit: " Lanauze "</p> <p>47180 - SAINTE BAZEILLE</p>		
<p>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</p>				

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



 Parcelles de l'exploitation
à proximité

 Limite de l'unité foncière

Département :
LOT ET GARONNE

Commune :
SAINTE BAZEILLE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 15/01/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Centre des Finances Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax
ptgc.470.agen@dgfip.finances.gouv.fr



15/01/2020
1/5000

Plan de situation

Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé - 86500 POISSIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40
26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD
Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48
R.C.S Poitiers : 840 459 911

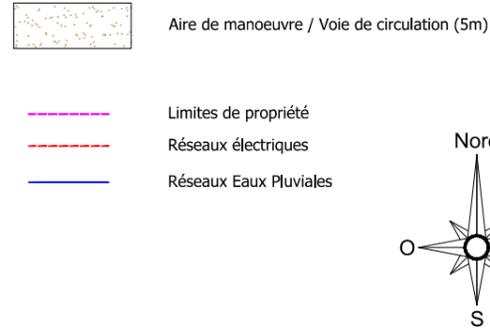


26, rue Annet Segeron
86580 - Biard
Tél: 05 49 56 01 19
Fax: 05 49 53 23 48
contact@techniquesolaire.com

M. BELLOC
Lieu-dit " Lanauze "
47180 - SAINTE BAZEILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
LOT ET GARONNE

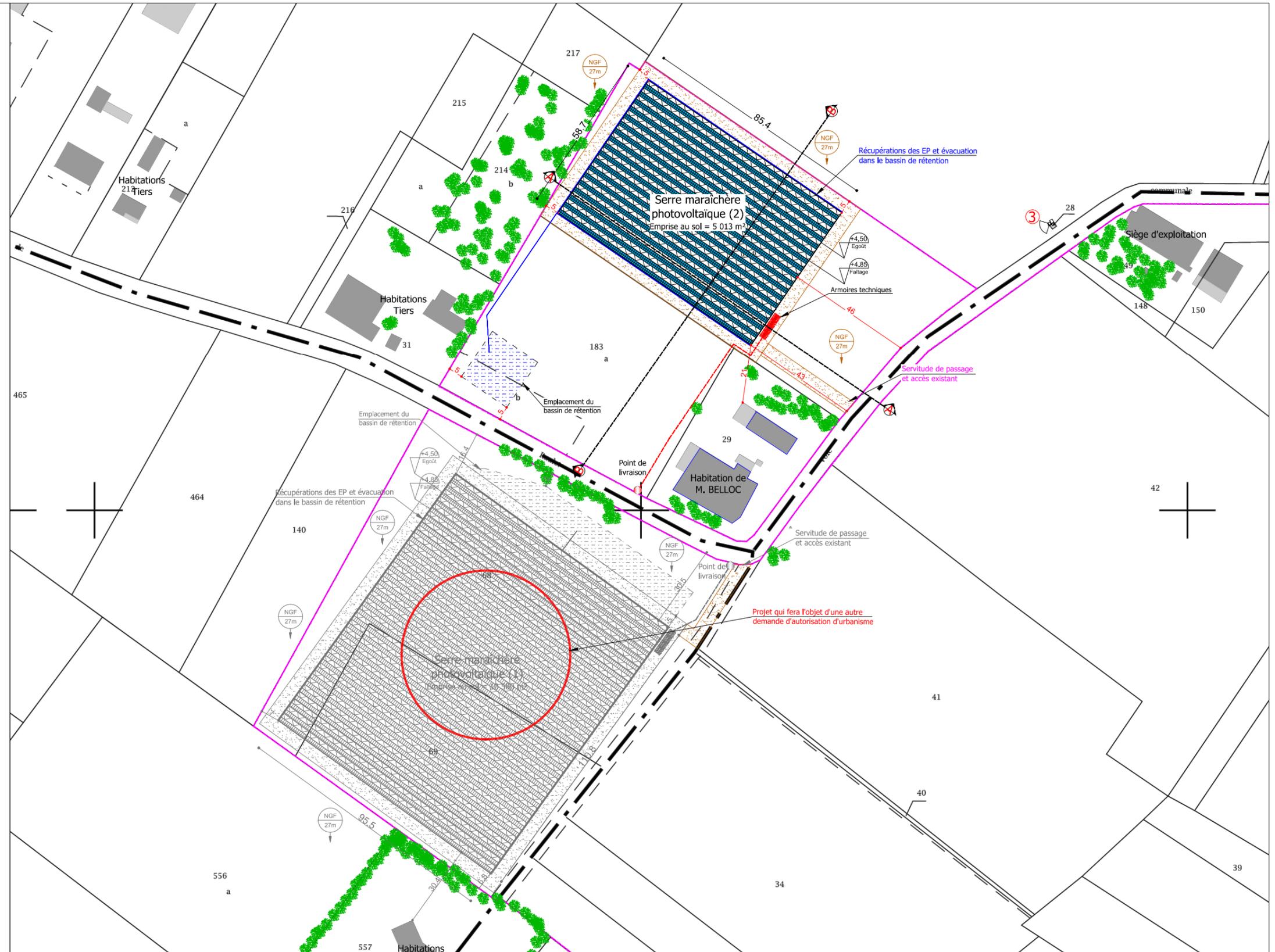
Commune :
SAINTE BAZEILLE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Date d'édition : 11/07/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
MARMANDE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 4 RUE
SALLEFRANQUE 47200
47200 MARMANDE
tél. 05 53 20 46 94 -fax 05 53 20 46 89
dfe@wanadoo.fr



31/01/2020
1/1500

Plan de masse

Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé 86000 POISSIERS
Tél. 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

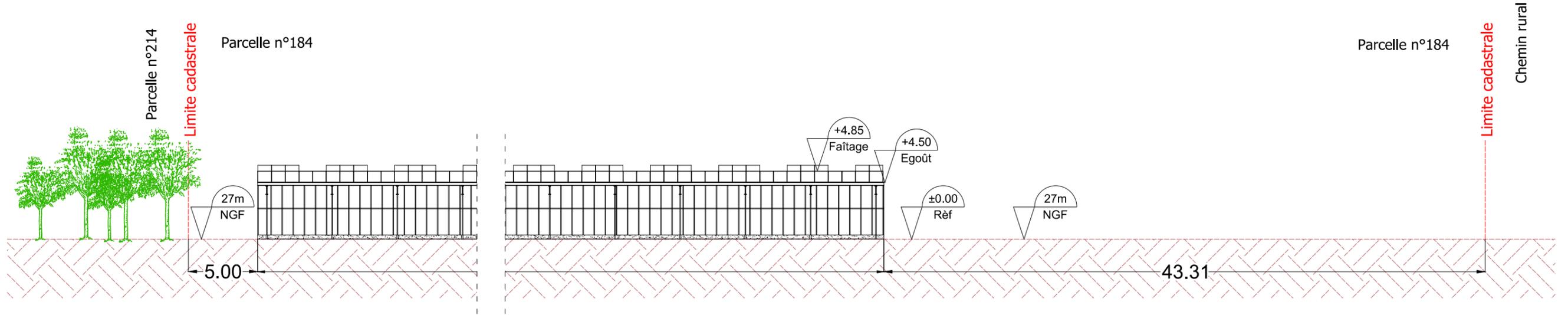
TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40
26, rue Annet Segeron - 86580 Biard
Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48
R.C.S Poitiers : 840 459 911



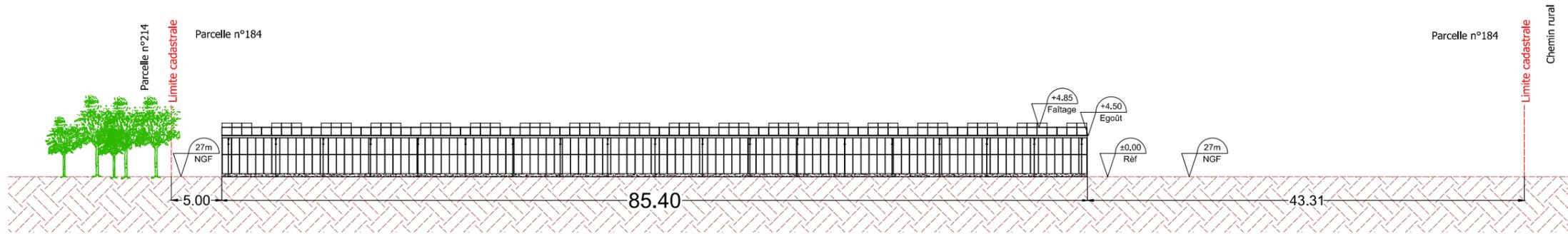
26, rue Annet Segeron
86580 - Biard
Tel: 05 49 56 01 19
Fax: 05 49 53 23 48
contact@techniquesolaire.com

M. BELLOC
Lieu-dit " Lanauze "
47180 - SAINTE BAZEILLE

COUPE A-A - Ech 1/300

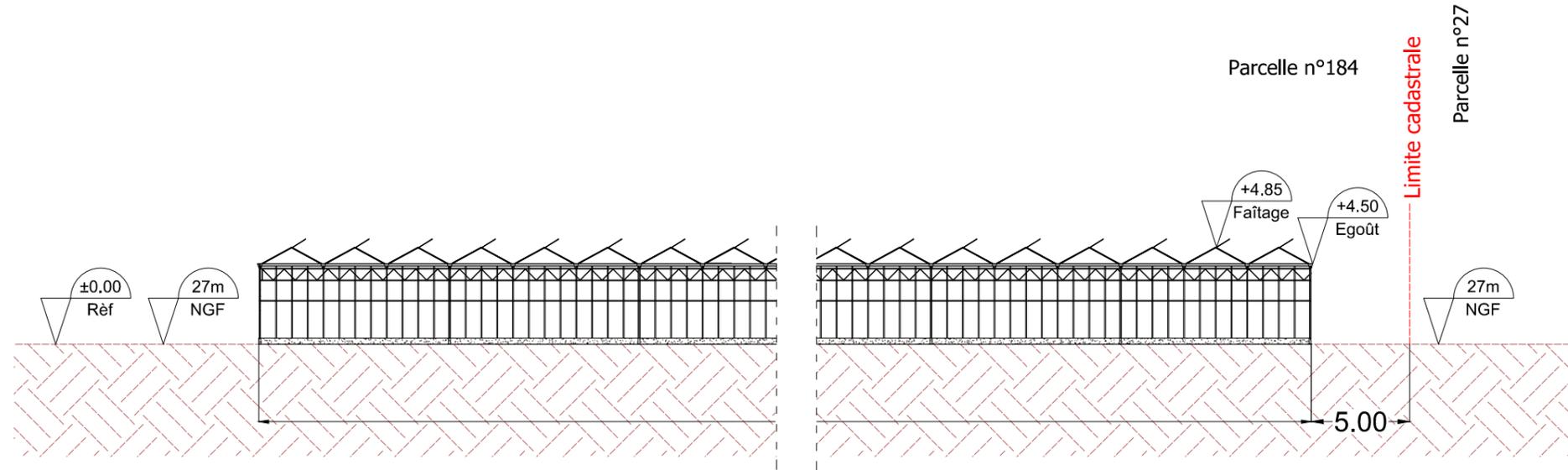


COUPE A-A - Ech 1/500

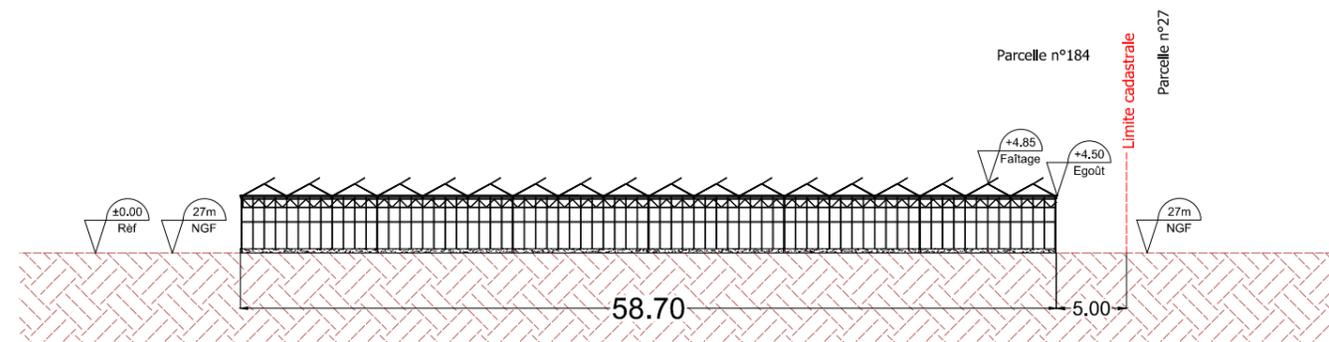


15/01/2020 1/500 et 1/300	Plan de coupe terrain	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Arnet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911	
PC 3						
		M. BELLOC Lieu-dit: " Lanauze " 47180 - SAINTE BAZEILLE				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

COUPE B-B - Ech 1/300



COUPE B-B - Ech 1/500



15/01/2020 1/500 et 1/300	Plan de coupe terrain	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 05 49 53 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911	
PC 3						
	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	M. BELLOC Lieu-dit: " Lanauze " 47180 - SAINTE BAZEILLE				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

	<p align="center">Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque 47180 - SAINTE BAZEILLE</p>
PC 4	<p>NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET</p>
	<p>Michel BLANCHON ARCHITECTE D.E.S.A 7 Route de Nouvelle - 86000 POITIERS 06.30.36.35.46</p>



CONSTRUCTION D'UNE SERRE MAIRAÎCHERE PHOTOVOLTAÏQUE

Emprise au sol : 5 013 m²



Table des matières

- I. ETAT INITIAL DU TERRAIN : 1
- II. IMPLANTATION DU PROJET : 2
- III. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT : 2
- IV. DESCRIPTIF DE LA SERRE : 3
- V. RESEAUX : 4
- VI. LUTTE CONTRE L'INCENDIE : 4

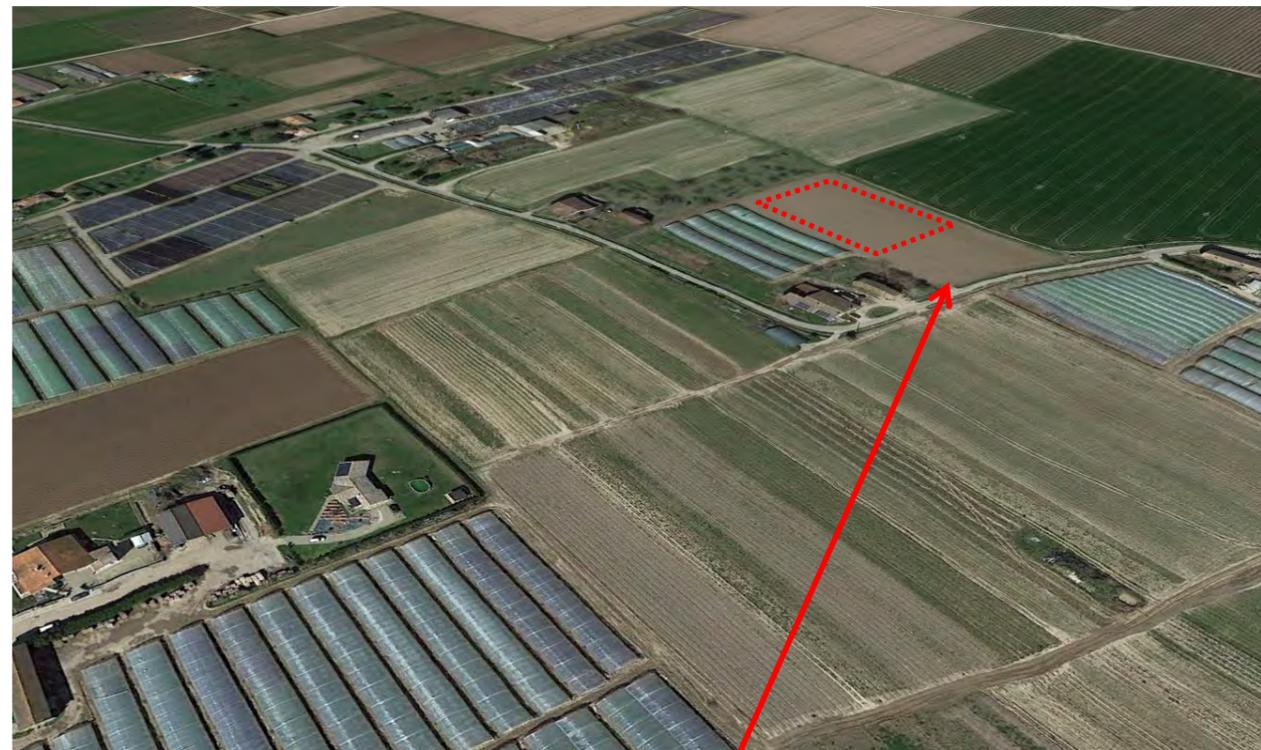
I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le projet de construction se situe sur la commune de **SAINTE BAZEILLE** (47180), au lieu-dit « Lanauze ». Il s'inscrit dans un paysage rural entouré de bocage à grandes mailles (cf. vue satellite).

Le terrain est à ce jour utilisé comme **une zone de culture** à l'air libre qui sera couvert par le projet d'une serre maraîchère photovoltaïque, objet de la présente demande de permis de construire.

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (voies de circulation, densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérées sur PC2). Le terrain est plat et les accès sont existants.



ACCES AU SITE D'EXPLOITATION

II. IMPLANTATION DU PROJET :

La serre verre multi-chapelle type « Venlo » équipée en pan sud de panneaux photovoltaïques, sera implantée sur les parcelles n°184 de la section AL, orientées à 34.34° Sud-Ouest.

L'implantation du projet sera réalisée en respectant les alignements des parcelles. La construction respectera donc les prescriptions du PLU en vigueur correspondant au zonage « A ».

L'accès principal à l'exploitation est existant.

III. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :

La topographie du terrain ne sera pas modifiée car il est adapté en termes de planéité et du type de terre à ce type de construction (structure légère). La construction sera en retrait de l'emprise publique étant relativement éloignées de la voirie.

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6).



IV. DESCRIPTIF DE LA SERRE :

❖ **Mode constructif :**

La serre photovoltaïque objet de la présente demande est une serre verre multi-chapelles de type « Venlo ». Elle est constituée d'une structure principale en aluminium et de panneaux de verres sur toutes les façades. La structure de la serre est complétée par des poutres types treillis qui viennent rigidifier l'ensemble.

Des ouvrants seront disposés sur les façades et sur les pans Nord des chapelles. Ils seront répartis de façon homogène sur toute la surface de la serre afin de faciliter l'aération.

Les pans Sud des chapelles seront équipés de panneaux photovoltaïques directement intégrés à la structure de la serre, sans support supplémentaire. Ils seront fixes (pas d'ouvrant sur les pans Sud des chapelles) afin de respecter les contraintes techniques et réglementaires en vigueur.

L'inclinaison des différentes chapelles est de 23° (voir PC-5). Les parois seront en verre.

La serre aura une longueur de 85.40 m et une largeur de 58.70 m.

Son emprise au sol commune sera de 5 013 m² (impact toiture) et sa surface de plancher sera de 4 954 m².

❖ **Matériaux et couleurs :**

Les éléments de soubassement seront en béton préfabriqué en appuis sur des longrines, et seront visibles sur la partie basse de toutes les façades (environ 30cm). La structure sera en aluminium (teinte gris clair mat) sur l'ensemble des éléments visibles.



V. RESEAUX :

❖ Alimentation :

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, le projet sera raccordé au point de livraison situé à l'est, conformément à la demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseaux.

Les armoires techniques (onduleurs) seront situées à proximité de la serre et auront une emprise au sol de 8 m² et ne créeront pas de surface plancher.

❖ Evacuation :

Le projet comprend également la création d'un bassin de stockage, pour la gestion des eaux pluviales avec un double emploi :

- La récupération de l'intégralité des eaux pluviales du site (l'activité de maraîchage nécessite un volume d'eau important).
- La gestion de la pluie d'occurrence décennale.

Ces bassins de récupération conserveront donc, à tout instant, un volume tampon afin de pouvoir gérer la pluie d'occurrence décennale.

Le projet fera l'objet d'une étude afin de dimensionner l'ouvrage et d'une demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Nous nous engageons également à respecter tous les ouvrages nécessaires dans le cadre de la loi sur l'eau.

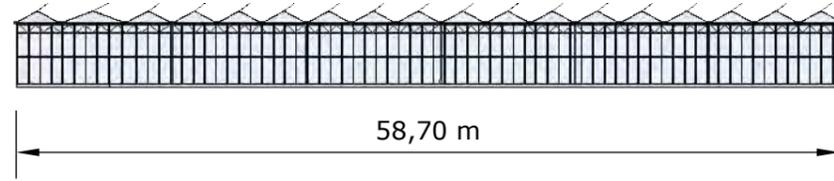


VI. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

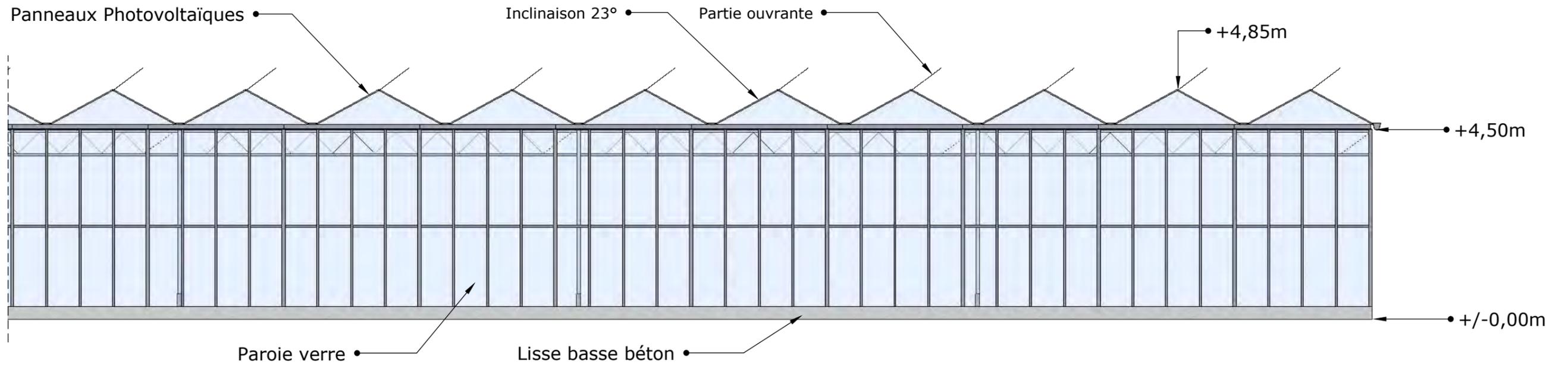
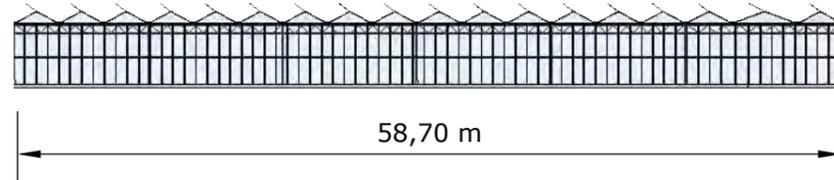
Le bassin de rétention crée pourra être utilisé selon les prescriptions du SDIS.



Façade EST - Ech 1/500

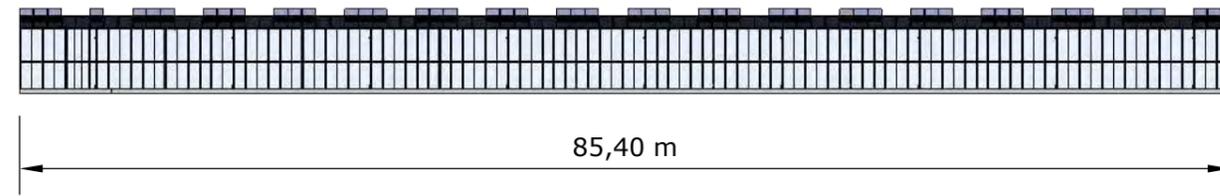


Façade OUEST - Ech 1/500

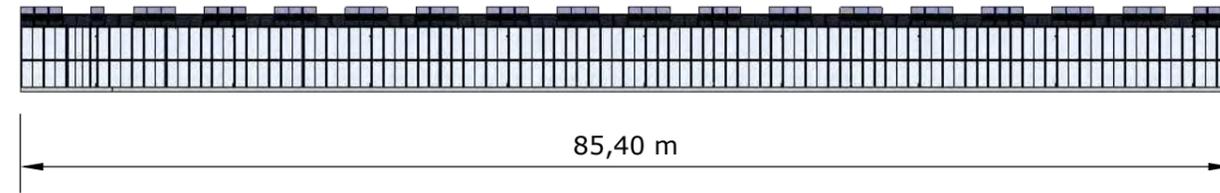


15/01/2020 1/500 - 1/100 PC5	Plan des Façades	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé - 85200 POISSIERS Tél: 05 49 56 46 77 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911
		M.BELLOC Lieu-dit " Lanauze "			
26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		47180 - SAINTE BAZEILLE			

Façade SUD - Ech 1/500

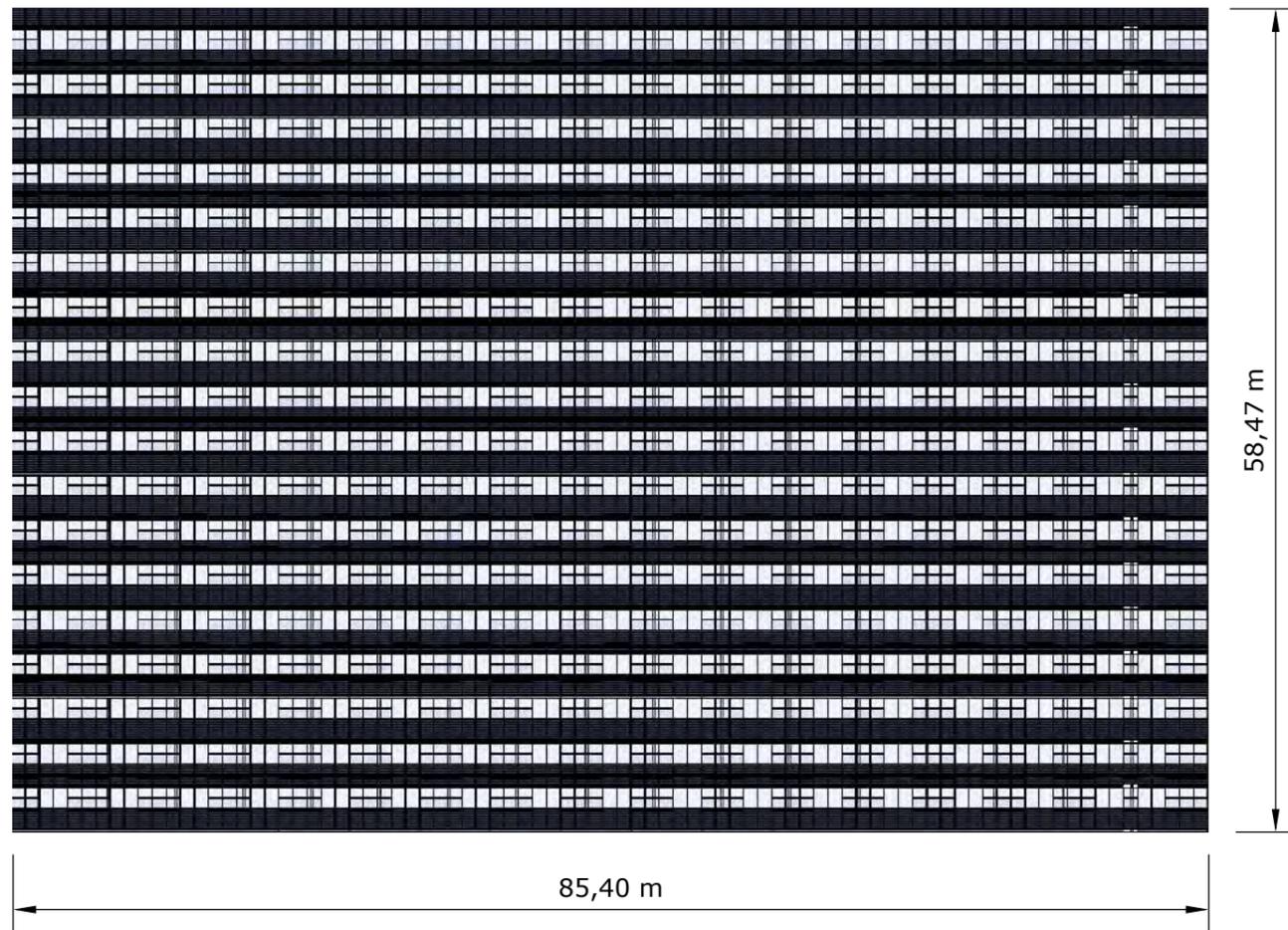
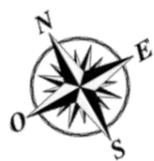


Façade NORD - Ech 1/500



15/01/2020 1/500 - 1/100 PC5	Plan des Façades	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouilly - 85200 POISSIERS Tél: 05 49 56 01 19 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911
		M.BELLOC Lieu-dit " Lanauze "			
26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		47180 - SAINTE BAZEILLE			

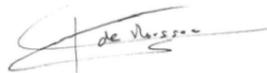
Plan de toiture



15/01/2020	Plan de Toiture	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouilly - 85200 POISSIERS Tél: 05 49 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911	
1/500						
PC5						
		26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		M.BELLOC Lieu-dit " Lanauze " 47180 - SAINTE BAZEILLE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

Vue 3



16/01/2020 PC 6	Insertion photoréaliste	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 rue de Nouaillé - 86500 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911
 26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		M. BELLOC Lieu-dit: " Lanauze " 47180 - SAINTE BAZEILLE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

PC 7-8 - Vue 3



16/01/2020 PC 7- 8	Photos originales	Construction d'une serre maraîchère photovoltaïque	PC	<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86500 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p> <p>TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 40 35, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 459 911</p> 
 <p>26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com</p>		<p>M. BELLOC</p> <p>Lieu-dit: " Lanauze "</p> <p>47180 - SAINTE BAZEILLE</p>		

CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.